

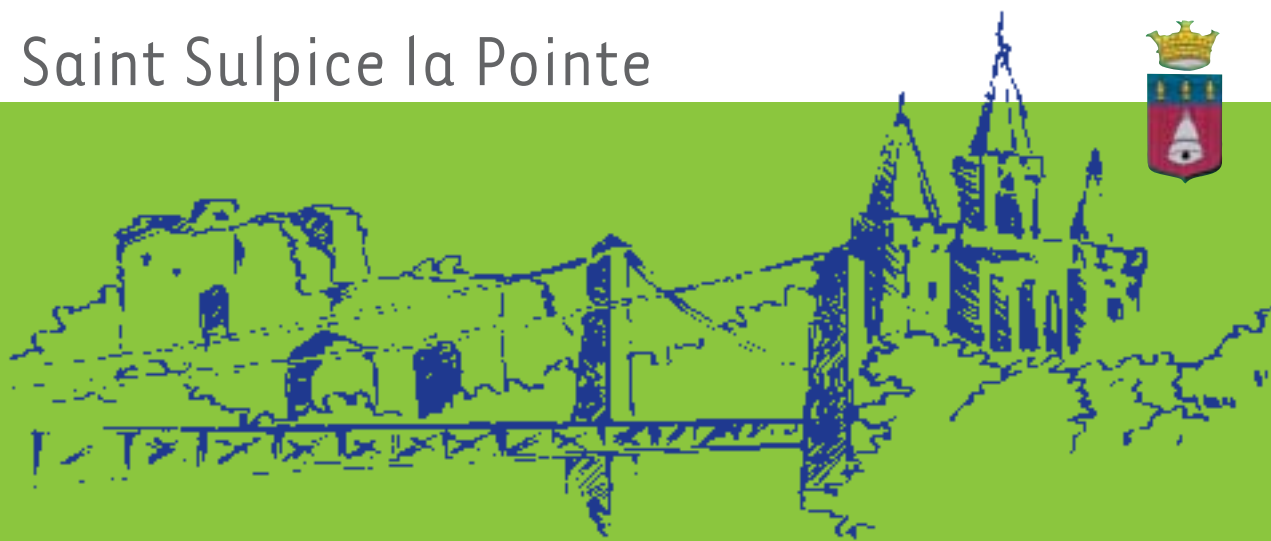
Saint Sulpice la Pointe



Lettre communale

de la ville de
Saint Sulpice
la Pointe

Numéro 53
septembre
octobre 2004



de la Pointe au Castela

NOTRE PROJET : VOUS RENDRE LA VIE PLUS FACILE MAIS... ...QUELLE RENTRÉE !

L'été est passé, l'automne relance le patient labeur d'une nouvelle année de travail... et là, il est des moments où tout semble s'accélérer autour de nous, où tout change vite... trop vite peut-être.

Cette évolution, ici comme ailleurs, dans notre société, ne nous épargne pas dans notre vie de tous les jours : ici, la MUNICIPALITÉ s'adapte pour mieux répondre à vos attentes.

Nous n'avons d'autre ambition que de vous rendre la vie plus facile, en décochant, pour vous, les changements qui s'opèrent sous nos yeux... en vous aidant surtout à mieux vivre en famille sur notre petite Commune.

Cette LETTRE COMMUNALE vous résume les principaux points forts de cette dernière rentrée vécue sur ce dernier trimestre 2004.

C'est ainsi et la vie des ÉLUS devient plus compliquée, avec des problèmes toujours plus nombreux et plus difficiles : depuis notre petit territoire jusqu'au plan général, national, européen.

Des normes... des contraintes ... des obligations ... des contrôleurs ... le non-respect des élus... parfois des menaces... toujours le Maire responsable !!!

Les Maires et les Élus doivent avoir de plus en plus de disponibilité et de compétences : « si tu es Maire, tu dois trouver la solution... »

Nous sommes noyés sous la paperasse d'une année sur l'autre : la législation de plus en plus étouffante et une administration de plus en plus lourde qui devrait pourtant nous rendre service dans notre action et non pas mettre des bâtons dans les roues.

Ça devient trop souvent... la légitimité du Conseil Municipal contre celle de la D.D.E. par exemple, ou autres contradictions des Commissions de Sécurité, visites, circulaires... une véritable société du CONTENTIEUX où beaucoup ne pensent qu'à « ouvrir le parapluie » en partant du principe que plus on en demande et plus on est « couvert »... les exagérations de tous !!!

Les Maires et les Élus, face à cette évolution, ne pourront longtemps rester seuls. Une « cellule de défense » s'organise à partir de l'ASSOCIATION DES MAIRES ET ÉLUS LOCAUX afin de pouvoir, à la fois relever la tête, entamer des phases de médiations, défendre et soutenir les Élus face aux abus de tous, administrations et citoyens, qui se sont installés au fil du temps.

Le contenu de cette LETTRE COMMUNALE vous donne un aperçu de l'engagement permanent de l'ÉQUIPE MUNICIPALE sur tous les terrains de notre vie locale quotidienne.

C'est avant tout un ÉTAT D'ESPRIT et un ensemble de VALEURS À PARTAGER, faites de convictions mais aussi d'ouverture, de respect et de générosité.

Notre mission municipale est faite de cette CONVICTION qu'on ne voit bien qu'avec le cœur et qu'au-delà du sérieux et de l'assiduité à la tâche que nous vous devons... nous nous adresserons toujours plus aux hommes et aux femmes qui se battent pour faire avancer les choses dans le bon sens, positivement.

Le Maire
Bernard SOULET



■ CONTENTIEUX ■

→ COVED / COMMUNE DE ST-SULPICE

L'affaire "MONTAUTY" est entre les mains de la Justice et des Avocats...

Le Cabinet d'Avocats U.G.G.C. et Associés de Paris a déposé une requête devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans l'intérêt de sa cliente, la société COVED MIDI-ATLANTIQUE.

La Commune a décidé d'ester également en justice et de confier la défense de ses intérêts à Maître Fernand BOUYSSOU de Toulouse, afin de répondre à la requête introductive d'instance déposée par la COVED, relative au PERMIS DE CONSTRUIRE demandé pour le projet de construction d'une usine de traitement des déchets.

Le P.O.S. de Saint-Sulpice et le PLAN DÉPARTEMENTAL pour l'élimination des déchets ménagers du Tarn n'autorisent pas la réalisation d'un tel projet.

D'autre part, le CONSEIL MUNICIPAL a arrêté une position ferme et souveraine qui s'oppose catégoriquement au projet et à toutes formes d'enfouissement ou de stockage d'ordures ménagères et de déchets assimilés.

De même, la grande majorité de la population St-Sulpicienne et des environs, avec les organisations associatives ou politiques locales et autres Conseils Municipaux voisins, sont formellement opposés à l'extension de l'ENFOUISSEMENT sur MONTAUTY.

Il faut espérer que M. le PRÉFET saura mesurer l'impact d'une telle opposition et comprendre l'intérêt général à prendre en compte, sachant que celui-ci ne peut et ne veut menacer les EMPLOIS d'une Entreprise de grande dimension qui continuera l'activité professionnelle qu'elle exerce et qu'elle déploiera toujours plus s'agissant de son développement et des objectifs propres à toute entreprise privée.

■ INTÉGRATION D'UN LOTIS

Ce qu'il faut savoir sur les lotissements privés et publics :

- Tant qu'un lotissement est privé : sa gestion, ses routes et chemins, ses espaces verts, son éclairage, ses réseaux d'eau, d'électricité relèvent du lotisseur ou du conseil syndical (*s'il a été créé*). Tous travaux et frais de fonctionnement relevant de ces domaines sont à la charge des co-lotis ou du lotisseur promoteur.
- Un lotissement ne peut passer dans le domaine public communal que si les prescriptions contenues dans l'arrêté de lotir sont remplies, que les espaces verts ont été créés et sont entretenus, et que la voirie et les réseaux d'électricité, de téléphone, d'eaux usées, pluviales et potables sont entretenus et conformes aux normes. Tant que le lotissement ne sera pas aux normes, un refus peut être prononcé par le Conseil Municipal.
- A la demande d'un lotisseur ou de l'association syndicale, seuls les équipements publics (*rues, routes, espaces verts, réseaux*) peuvent passer dans le domaine public mais ils doivent être en conformité avec le cahier des charges du lotissement (*consultable en Mairie. ex : dimensions des routes, type de revêtement, etc....*).
- Ce n'est qu'à partir du moment où le lotissement passe dans le domaine public que l'entretien des routes, espaces verts, réseaux incombe à la Commune.
- Un lotissement peut aussi rester privé et se cogérer lui-même.

DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PASSAGE EN DOMAINE PRIVÉ

A l'occasion de l'enquête publique sur le passage dans le domaine public du lotissement des Chênes Verts (Vacayrial), il nous a paru nécessaire de faire le point sur ce sujet et de rappeler les étapes qui conduisent à l'intégration d'un lotissement privé dans le domaine public communal.

➔ ÉTAPE 1

La demande d'intégration du lotissement privé dans le domaine public doit être faite par le lotisseur ou l'Association syndicale (*si elle existe*). Pour cela, il lui faut fournir en trois exemplaires un plan de recollement, un plan de délimitation et de bornage avec l'état parcellaire, un état des servitudes éventuelles.

➔ ÉTAPE 2

Un état des lieux du lotissement est réalisé par les services techniques de la Mairie (*Ingénieur chargé de la voirie*). Puis on vérifie si cet état des lieux est conforme au permis de lotir.

Si l'état des lieux n'est pas conforme (*par ex. espaces verts non créés ou non entretenus*) un courrier est adressé à l'association syndicale ou au lotisseur pour leur demander de se mettre en conformité.

➔ ÉTAPE 3

Si l'état des lieux est conforme au permis de lotir, le Conseil Municipal délibère pour classer le lotissement dans le domaine public communal et solliciter l'ouverture d'une enquête publique. Les frais relatifs à cette enquête ainsi que la rédaction de l'acte authentique sont à la charge du lotisseur ou de l'association syndicale.

➔ ÉTAPE 4

Ouverture de l'enquête

Elle est ouverte et organisée par un arrêté préfectoral. Un commissaire enquêteur est nommé par cet arrêté.

Cet arrêté précise :

- l'objet de l'enquête, sa date d'ouverture, sa durée (*en moyenne 15 jours environ*), les lieux, jours et heures où le public peut consulter le dossier.
- le nom du commissaire enquêteur, ses jours et heures de permanences.

Information du public :

- Un avis est publié dans les annonces légales de deux journaux locaux ou régionaux 15 jours au moins avant le début de l'enquête.
- Les co-lotis sont avertis par un courrier R/AR 15 jours avant le début de l'enquête.
- Affichage en Mairie 15 jours avant le début de l'enquête et qui reste pendant toute la durée de l'enquête.
- Affichage dans le lotissement de manière visible.

Observations du public :

Pendant la durée de l'enquête le public peut faire part de ses observations :

- Par écrit sur le registre d'enquête.
- Par courrier adressé au Maire ou au commissaire enquêteur.

Clôture de l'enquête :

- A la fin de l'enquête le registre est clos.
- Le commissaire enquêteur va :
 - > examiner les observations consignées sur le registre d'enquête ou envoyées par courriers.
 - > établir un rapport qui relate le déroulement de l'enquête.
 - > rédiger des conclusions (*favorables ou non*).

Ce rapport peut être consulté par le public pendant un an à la Mairie.

Si un avis favorable est donné, un arrêté préfectoral d'intégration du lotissement dans le domaine public communal est établi, il est affiché en Mairie et les co-lotis en sont informés.

Toutes ces procédures et ces démarches durent en moyenne une année.

Lotissement "Les Chênes Vert"



Lotissement "Les Grands Chênes"

LISTE DES LOTISSEMENTS PRIVÉS EN COURS OU TERMINÉS, NON PASSÉS DANS LE DOMAINE PUBLIC ET SOUMIS À CETTE RÉGLEMENTATION

DOMAINE DES ÉGLANTIERS

Impasse Henri MATISSE
Rue Auguste RENOIR
Rue Paul GAUGUIN

LOTISSEMENT PELLEGRINI

Impasse du Lac
Impasse de la Mer

LES JARDINS DU CASTELA

Rue du Duc de BERRY
Rue Jeanne de BOULOGNE
Impasse des BERGES
Rue des TROUBADOURS
Impasse des FAUX ÉCUS

DOMAINE BIANCHINI

Rue Alphonse de LAMARTINE
Rue Victor HUGO
Rue Émile ZOLA

LE CLOS DES GRANDS CHÊNES

Rue des Marchands
Impasse des Tuiliers
Impasse des Briquetiers

LOTISSEMENT CIBODIS

Rue du Lac BLEU
Rue du Lac d'OO
Impasse du Lac d'ARTOUSTE

LES TENDES

Rue de l'AGOUT
Impasse du DADOU

LOTISSEMENT BOUYSSOU REDON

Impasse Maurice MOUTON

LOTISSEMENT MILLET

Impasse de la Loubatière

LOTISSEMENT « LE GARRIC »

Rue du Pré des Garennes
Impasse des deux lièvres

LOTISSEMENT « LES NAUZES 1 »

Impasse Jean-Yves COUSTEAU

LE HAMEAU DE COURNISSOU

Avenue Victoria ROLLAN
Impasse Jacquy THOMAS
Impasse Capitaine OSPITAL

LOTISSEMENT « LES NAUZES 2 »

Impasse Haroun TAZIEFF

LE HAMEAU DES NAUZES

Impasse des NAUZES

LOTISSEMENT

« LES CHÊNES VERTS »

(En cours d'intégration dans le domaine public communal.)

Impasse les Marronniers
Impasse les Châtaigniers
Rue des Cèdres
Rue des Charmes

Rue du Lac bleu



Lotissement Cibodis



Impasse du Lac d'Artouste



Lotissement "Les Églantiers"



ZOOM

RENTRÉE 2004

D'une manière générale la rentrée scolaire s'est bien passée grâce à la bonne volonté de tous (*M. MOREL Inspecteur de l'Éducation Nationale de Gaillac, les Directrices, les équipes enseignantes, le personnel municipal, les services techniques de la ville...*) et à la présence de tous sur le terrain alors que la période de vacances était loin d'être terminée.

Au niveau municipal tout était prêt, en particulier les nouveaux locaux de Molétrincade où le mobilier était livré pour l'ouverture des sept classes.

Beaucoup d'échanges, d'anticipation et d'investissement humain ont permis cette ouverture réussie d'une nouvelle école.

L'élaboration d'une carte scolaire a été nécessaire pour déterminer les lieux de scolarisation des enfants. Ainsi selon que l'on habite d'un côté ou de l'autre de la voie ferrée, que l'on pratique l'occitan ou pas... on est scolarisé en centre-ville ou à

Molétrincade. Il semble qu'à ce jour tout le monde soit satisfait.

Notre seule inquiétude au tableau, le jour de la rentrée, concernait l'incertitude sur la création indispensable de trois postes d'instituteurs mais M. l'Inspecteur d'Académie a très vite accordé ces ouvertures de postes (*1 poste à Louisa Paulin et 2 postes à Marcel Pagnol*)

L'ÉCOLE LOUISA PAULIN

216 enfants répartis dans 9 classes fréquentent cet établissement soit une moyenne de 25 enfants par classe, à noter que certaines classes sont en double niveau. La municipalité avait souhaité et promis de ne plus avoir de classe dans un Algeco. C'est pourquoi la municipalité a proposé à la Directrice et à l'équipe enseignante de transformer la bibliothèque (*située dans l'école*) en classe et de transférer cette dernière dans l'Algeco. Cette solution n'a pas été retenue par l'équipe enseignante pour des raisons pratiques (*l'obligation d'habiller les enfants pour sortir à l'extérieur et aller à la bibliothèque l'absence de point d'eau dans la bibliothèque, la petite taille de la salle,...*). En revanche des travaux d'insonorisation et de protection de la chaleur ont été réalisés dans l'Algeco pour améliorer le confort des écoliers.



FÊTES DES ÂÎNÉS 2004

Cette année, nous avons fêté les 90 ans de 8 saint-sulpicien(ne)s né(e)s en 1914 :

M^{me} Jacqueline RIVIERE

M^{me} Lucette FOURES

M^{me} Paule BOUILLE

M. Eugène GARCIA

M. Germain PORTAL

M. Louis GASPARD et un couple

M. Jean-Marie SEMENOU

et M^{me} Emma SEMENOU



RECENSEMENT COMPLÉMENTAIRE

Suite au recensement complémentaire qui s'est déroulé du 1^{er} au 15 octobre 2004, l'I.N.S.E.E. vient de nous faire connaître la nouvelle population totale légale de la Commune. Nous sommes désormais 6 552 habitants, soit une augmentation de 853 habitants par rapport au dernier recensement complémentaire effectué en octobre 2002. Ce chiffre sera à prendre en compte à partir du 1^{er} janvier 2005.

C.C.A.S. SUITE

Nous nous excusons auprès de nos lecteurs, dans la Lettre Communale consacrée au C.C.A.S. il a été oublié de citer le Foyer Logement Chez Nous. Le C.C.A.S. est en effet l'organisme gestionnaire du Foyer Logement.

- Du fait de la signature tripartite d'une convention qui a pour effet de reconnaître le Foyer Logement comme EHPAD (*Établissements hébergeant des Personnes âgées dépendantes*), celui-ci va changer de nom : le nouvel intitulé sera « Résidence-Retraite Chez Nous ».
- Cette Résidence accueille actuellement 82 résidents.
- Pour 2005 des travaux de mise aux normes de sécurité et une adaptation des locaux à la dépendance des résidents vont être effectués.
- Les « murs » appartiennent actuellement à l'office HLM du Tarn, et le C.C.A.S. envisage prochainement de racheter ces locaux. La Résidence-Retraite devenant ainsi entièrement un service public Saint-Sulpicien.

L'ÉCOLE MARCEL PAGNOL

319 enfants répartis dans 13 classes fréquentent cet établissement soit une moyenne de 24-25 par classe + le RASED. A noter également la présence de classes en double niveau en raison de l'occitan.

Un allègement du nombre d'élèves avec le départ de certains sur Molétrincade a permis de résoudre en partie le problème de manque d'espace pour les enfants dans la cour de l'école.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Depuis la rentrée, la Commune dispose de deux lieux de restauration. Le premier à l'École Louisa Paulin est fréquenté par les enfants de l'école et ceux de Marcel Pagnol qui s'y rendent en bus. Ainsi, en 3 services, plus de 300 repas sont servis à table.

Le second à Molétrincade est fréquenté par une centaine d'élèves. La nouveauté c'est que la restauration s'effectue en self-service (2 entrées, 2 plats de viande ou poisson, 2 fromages, 2 desserts au choix).

Bien évidemment les plus petits sont aidés et surveillés à table par des animateurs.

Le groupe SCOLAREST assure depuis la rentrée la fourniture des repas en liaison froide dans les différents lieux de restauration scolaire de la ville. Le prix du repas est fixé à 2,44€ (prix unitaire par élève). La différence entre le coût réel du repas et celui facturé aux parents est pris en charge par la Commune soit 1,19€ pour les plus grands et 1,09€ pour les petits.



Repas au self de Molétrincade



ÉCOLE PRIMAIRE DE MOLÉTRINCADE

La journée portes ouvertes du 28 août, très appréciée, a permis à tous les visiteurs : enseignants, parents, enfants... de découvrir en avant première l'école.

Depuis la rentrée, 180 enfants fréquentent l'école primaire répartis en 3 classes maternelles (en moyenne de 25 enfants par classe) et 4 classes élémentaires (28 enfants par classe).

Un nom « de baptême » de cette nouvelle école est à l'étude par les enseignants et les enfants.

Les enfants bénéficient également sur place d'un accueil périscolaire. Des locaux entièrement équipés jouxtent l'école et une équipe d'animateurs prend en charge les enfants avant l'école, à midi et après l'école (aide aux devoirs...).

Lettre communale de la ville de Saint Sulpice la Pointe

Directeur de la publication : M. Bernard Soulet

Rédaction : Le groupe de communication

Pré-pressé et impression SIA Lavaur

